



Paielement d'une fin de contrat à durée déterminée

Par **Lagioia**, le **08/07/2008** à **13:55**

Madame, Monsieur

J'ai terminé mon CDD le 30 juin 2008 et je souhaiterai savoir sous combien de temps maximum mon employeur doit me faire parvenir mon solde de tout compte et ma feuille de paie.

Il m'a pour le moment envoyé qu'un chèque avec ma paie mais sans mon solde ni feuille de paie.

D'avance merci

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **09/07/2008** à **12:28**

Bonjour.

Vous devez aller chercher ces papiers vous même. Votre employeur n'a pas l'obligation de vous les envoyer.